

Section I. Avis d'Appel d'Offres

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National DNCMP/ 3.1 / T/2018-2019 pour les travaux de Viabilisation Sommaire du site de MWANGE en Commune RUMONGE, Province de RUMONGE.

Date de Publication : 08... / 10... / 2018

Date d'Ouverture des Offres : 05 / 11 / 2018

I.1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'ECOSAT (Encadrement des Constructions Sociales et Aménagement des Terrains invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés excepté ceux qui ont été reconnus coupables d'infraction à la réglementation des Marchés Publics conformément à l'article 55 du code des Marchés Publics en vigueur au BURUNDI à présenter leurs offres pour l'exécution des travaux de viabilisation sommaire du lotissement du site de MWANGE en commune RUMONGE, Province de RUMONGE.

I.2. MAITRE DE L'OUVRAGE

Le marché sera conclu au nom de la Direction Générale de l'ECOSAT qui est le Maître de l'Ouvrage Délégué.

I.3. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à Quatre (4) mois calendriers. Toutefois, les soumissionnaires peuvent proposer dans leurs offres un délai plus court.

I.4. NATURE DES TRAVAUX

Les travaux à exécuter, comprennent :

- Installation de chantier :ff
- Abattage et dessouchage des arbres : ff
- Le décapage de la terre végétale : **56.343 m³**
- Les travaux de rechargement dont les remblais: **9.230 m³**
- Les travaux de terrassement dont les déblais : **6.276 m³**
- Fourniture des bornes, bornage et production du plan de bornage : **2.600 bornes**
- Reprofilage et compactage de la plate forme : **187.811 m²**
- Production du Plan de bornage qui comprend les numéros et les superficies des parcelles en se référant au plan parcellaires des études.

N.B. Le Plan de bornage devra comprendre les numéros et les superficies des parcelles en se référant au plan parcellaires des études.

I.5. COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres se compose des pièces suivantes :

- 1- Avis d'appel d'offres (AAO)
- 2- Section I : Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO)
- 3- Section II : Critères de qualification et d'évaluation
- 4- Section III : Formulaires de soumission
- 5- Section IV: Spécifications techniques et plans
- 6- Section V : Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- 7- Sections VI : Modèles de formulaires et Garantie

I.6. CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

La participation est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique qu'elle participe a titre individuel ou dans un cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires justifiant des capacités juridiques, techniques et financières pour exécution du présent marché excepté celle concernée par l'article 151 du code des Marchés Publics.

I.7. ALLOTISSEMENT

Le Marché est en un seul lot.

I.8. NATURE DU MARCHÉ

Le marché à conclure est global, forfaitaire, non révisable et non actualisable.

I.9. FINANCEMENT ET MONNAIE DU MARCHÉ

Le marché sera passé en francs Burundais et financé par les fonds propres de l'ECOSAT.

I.10. CONSULTATION ET ACHAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être gratuitement consulté pendant les heures de service à l'ECOSAT ou être obtenu moyennant paiement de Deux Cent Mille Francs Burundais (**200.000 FBU**), dont la moitié est à verser au compte **BANCOBU n°3205-02-95** ouvert à la BANCOBU au nom de l'ECOSAT et l'autre moitié au compte **n° 1101/001-04** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

I.11. REUNION D'INFORMATION ET/OU VISITE DE SITE

Une réunion d'information et une visite guidée du site de MWANGE sera organisée le 17/10/2018 à 10heures, et le lieu de rencontre est au chef-lieu de la Province de RUMONGE.

I.12. PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES

Les offres techniques et financières rédigées en langue française seront présentées séparément en 2 enveloppes. Ces enveloppes seront alors cachetées et mises dans une enveloppe extérieure. L'enveloppe extérieure ne doit pas porter l'identité des soumissionnaires.

Les offres doivent parvenir par voie recommandée ou être remises contre reçu à la Direction Générale de l'ECOSAT au plus tard le 05.11.2018 avant 10 heures locales. **Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.**

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **12.000.000 FBU (Douze Millions de Francs burundais)** sous forme de garantie bancaire. Les chèques certifiés ne sont pas acceptables.

I.13. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes en séance publique en présence des soumissionnaires qui le souhaitent (ou leurs représentant le 05.11.2018 à **10 heures 30 minutes** locales dans la salle des réunions à l'ECOSAT. Conformément à l'article 22 alinéa 9 dans le Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics peut assister à la séance d'ouverture des Offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas le procès-verbal d'ouverture des offres.

I.14. DELAI D'ENGAGEMENT DES SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendrier, à compter de la date limite de remise des offres.

I.15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à l'ECOSAT sis dans les bureaux de l'OBPE ou contactez au téléphone 22 22 26 64, 22 22 15 32 et 22 22 18 90 en mentionnant la référence de publication au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres mentionnée au point 1.13.

Fait à Bujumbura le 28 / 9 / 2018

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOSAT

Ing. Désiré MASUMBUKO

